

CONFERENCE NATIONALE
SOVERAINE

RAPPORT N°11 : SEANCE DU 22 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le 22 juillet à 15 heures 20 minutes ;

la Conférence Nationale a ouvert sa séance par une minute de recueillement suivie de l'exécution de l'Hymne National.

Le Président du Présidium a ensuite fait une mise au point : il s'agissait pour lui de rétablir la réalité des faits évoqués par un communiqué du Ministre de la Défense en date du 21 juillet 1991. Monseigneur KPODZRO a ainsi eu à rappeler qu'il n'a jamais organisé de rencontres avec les FAT, et que c'est lors d'une entrevue avec le Chef de l'Etat, sur l'initiative de ce dernier, qu'il a eu à rencontrer les Généraux AMEGEE et BONFOH appelés eux aussi par le Chef de l'Etat.

Le Président du Présidium a encore une fois demandé au Gouvernement et aux Forces Armées de reprendre leurs places à la Conférence Nationale qui a le mérite de substituer à l'affrontement physique un débat d'idées.

Cette mise au point a été suivie de la lecture d'une lettre adressée par le Présidium au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité à propos de rumeurs persistantes concernant un projet d'assassinat de certains leaders de l'Opposition par des éléments extrémistes de l'Armée. La lettre invitait le Ministre de l'Intérieur à vérifier ces rumeurs et à venir en rendre compte à la Conférence.

L'ordre du jour fut alors proposé, discuté et adopté. Il comprend trois points :

- 1° Adoption du rapport de la séance du 20 juillet 1991,
- 2° Suite des communications,
- 3° Divers.

Après lecture et adoption du rapport de la séance du 20 juillet 1991, le second point de l'ordre du jour a été abordé par la communication de l'Eglise Evangélique. Le Révérend Pasteur NOMENYO a mis l'accent sur la relecture que fait l'Eglise Evangélique de la Bible en tenant compte du contexte socio-politique contemporain. Elle voit ainsi dans les événements mondiaux, Dieu à l'oeuvre pour achever son projet. C'est cette lecture qui explique, selon l'orateur, l'engagement de certains pasteurs pour l'avènement de la démocratie. Le Révérend Pasteur NOMENYO a ensuite insisté sur le fait que l'homme a été créé libre, et que cette liberté doit lui être assurée à la fois sur le plan spirituel et sur le plan temporel. C'est pourquoi, l'avènement de la démocratie qui trouve sa source dans le projet de Dieu est considéré comme la voie de l'épanouissement de l'homme.

Après avoir recommandé que l'on veille à ce que plus jamais le culte de la personnalité ne s'instaure au Togo, le Révérend Pasteur NOMENYO a conclu sa communication en demandant, au nom de l'Eglise Evangélique, pardon au Seigneur et en présentant ses excuses au peuple pour les manquements de l'Eglise à sa mission.

La seconde communication a été celle de SOS NATURE. Monsieur Bernard AGUDZE- VIOKA, ayant introduit son exposé par un rappel des violations des Droits de l'Homme qui sont devenues monnaie courante au Togo depuis 24 ans, a ensuite exposé les méfaits de ce qu'il a appelé la Bestial Politik : la protection de la bête au détriment de l'homme. Il a ensuite tenté de

recenser les problèmes écologiques qui demandent des solutions urgentes : la mort de l'océan, la destruction des sols à Hahotoé, la pollution de la ville de Lomé, l'insalubrité des marchés dont la localisation n'obéit pas à des critères objectifs, etc. Devant l'ampleur des problèmes de l'environnement au Togo, SOS NATURE a recommandé la création d'une Commission Environnement au sein de la Conférence Nationale.

Quant à Monsieur Atsutsè Kokouvi AGBOBLI, représentant de la section togolaise du Club des Amis de la Liberté et de la Démocratie en Afrique Noire (CALDAN), il a fait un bilan des trente années d'indépendance du Togo. Ce bilan a reconnu au Gouvernement OLYMPIO le mérite d'avoir été le seul à nourrir de vastes desseins pour un développement authentique de notre cité. Malheureusement, le drame du 13 janvier 1963 viendra tout bloquer, et ouvrira la voie au pillage des richesses nationales et aux divers maux qui ont frappé la nation depuis lors.

Après avoir condamné les pratiques despotiques du régime en place, le représentant de CALDAN a exhorté les Togolais à l'unité et à la réconciliation sans règlements de compte. Pour terminer, l'intervenant a tenu à définir le profil des institutions de la Transition avant de convier tous les délégués à assumer leur mission dans la dignité et pour le bien-être de tous les Togolais.

Ce fut ensuite le tour de Monsieur BAMBA Djerkbary de l'Association Togolaise des Jeunes Ruraux de prendre la parole pour faire un diagnostic de la situation alimentaire au Togo. Selon lui, l'autosuffisance alimentaire proclamée par le régime n'était que folklore, le Togo étant au bas de l'échelle dans ce domaine. L'orateur a ensuite décrit les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes ruraux, analphabètes ou ayant abandonné les études, contraints à l'exode ou au chômage et à la délinquance. Partant du constat que la jeunesse rurale qui représente plus des trois quarts de la jeunesse du pays ne

profite pas des bénéfices socio-économiques du pays, l'Association Togolaise des Jeunes Ruraux a émis un certain nombre de propositions dont la création d'une jeunesse pionnière démocratique et agricole, groupement de jeunes initiés à l'agriculture et à la démocratie.

Après cette communication, l'Assemblée a écouté le rapport de la Commission ad hoc créée pour rédiger l'Acte N° 2 de la Conférence relatif à la journée continue. Les membres de la Commission ont recueilli les divers amendements proposés et ont été invités à reprendre le travail en vue d'une remise en forme du texte.

La séance a alors été suspendue. Il était 17 heures 35 minutes.

Elle a repris à 18 heures 10 minutes avec la communication de l'UTR (Unité Togolaise et Reconciliation). Parlant au nom de son parti, le docteur ATIDEPE a d'abord fait un rappel historique, décrivant les conditions dans lesquelles le pouvoir militaro-dictatorial s'est finalement trouvé légalisé au Togo, avec son cortège de violation des Droits de l'Homme et de dépravation des mœurs.

Ayant vu son temps de parole allongé en vertu de l'article 29 du Règlement Intérieur, le Docteur ATIDEPE a pu faire un témoignage concernant les traitements infligés aux personnes accusées de complot en 1970, traitements dégradants et inhumains qui aboutirent à la mort de certains compagnons de l'orateur.

L'UTR a conclu sa communication par des propositions demandant entre autres de décliner l'offre faite par l'OUA de tenir son prochain sommet à Lomé, de proclamer feu Sylvanus OLYMPIO héros national et de créer au sein de la Conférence des sous-commissions crimes, assassinats politiques, biens mal acquis et enrichissement illicite.

C'est le Révérend Pasteur AMEKUDZI qui a ensuite pris la parole pour l'Association des Chrétiens pour la Réconciliation. Sans prétendre fournir des solutions techniques, l'ACR a insisté sur la nécessité du changement politique et de l'instauration d'un Etat de droit au Togo. Se fondant sur la Bible, le Révérend Pasteur AMEKUDZI a démontré le caractère inéluctable de l'avènement d'une démocratie pluraliste et a lancé un appel à la justice et à la vérité mais aussi au pardon.

La communication suivante fut celle de l'Association des Cadres de l'Agriculture du Togo (ASCAT) présentée par Monsieur BUTU Zoukpo : il s'agissait d'un bilan critique sommaire de la situation de l'agriculture togolaise de 1960 à nos jours, portant essentiellement sur la gestion du personnel, l'encadrement rural, les facteurs de production, l'évolution des productions agricoles et la recherche. L'ASCAT a émis des recommandations dans tous ces domaines en vue d'une promotion effective de l'agriculture et a demandé la création d'une Commission Agriculture, Environnement et Problèmes fonciers.

Le Comité d'Action pour la Réhabilitation des Victimes de l'Arbitraire et des Abus de l'Autorité (CARVAA), par la voix de Monsieur AJAVON Hospice Kanligan, rappelant les nombreux cas de violation des Droits de l'Homme vécus au Togo durant ces dernières années, a proposé l'institution d'une Commission nationale qui étudierait ces cas dans la perspective du dédommagement des victimes et de la réparation des préjudices. Il a particulièrement mis l'accent sur la nécessité de réviser les procès pour détournement de fonds publics et la libération de tous ceux qui dans ce cadre ont purgé leurs peines et demeurent encore détenus.

Monsieur AJAVON a insisté sur la nécessité de la création au sein de la Conférence d'une commission des biens mal acquis et de l'enrichissement illicite.

La commission ad hoc étant prête en ce moment-là, l'Assemblée a écouté son rapporteur M. Claude AMEGANVI qui a donné lecture du projet d'Acte N° 2 relatif à la journée continue qui a été adopté par acclamation.

La séance a été alors suspendue à 20 heures 10 minutes. Elle a repris à 20 heures 50 minutes avec la communication du MONESTO. Après avoir fait un bref historique du mouvement estudiantin au Togo, Monsieur AYAYI Kossi a montré comment le MONESTO était rapidement devenu une fabrique de motions de soutien cautionnant ainsi systématiquement les actes du pouvoir. Il a reconnu le manque de témérité des dirigeants du mouvement pour dénoncer cette situation et a donc présenté les excuses du MONESTO au peuple. Il a ensuite présenté les problèmes des étudiants togolais à l'Université du Bénin, en Tunisie, au Niger, au Ghana, au Sénégal, en URSS, en France et au Mali. Il s'agissait essentiellement de la nécessité de revaloriser les conditions de vie et de travail des étudiants.

Avant de conclure par un appel à la réconciliation et au grand pardon, Monsieur AYAYI a émis un certain nombre de propositions concernant principalement la Constitution et les nouvelles institutions à mettre en place après la Transition.

La communication suivante a été celle de la Jeune Chambre Economique sur le thème "Bien préparer la jeunesse pour en faire le moteur du développement". L'exposé de Monsieur ADOKO a porté sur la santé des jeunes qui est plutôt négligée, sur la politique culturelle qui a été le support essentiel du culte de la personnalité, sur la formation des jeunes marquée par l'échec de la réforme de 1975 et les carences formelles dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.

Devant la raréfaction de l'emploi dans les secteurs public et privé, la Jeune Chambre Economique recommande que soit organisée une assistance au jeune pour le faire passer de l'état de

demandeur à celui de créateur d'emploi ; en particulier, la création d'un Institut de Développement de l'Entreprenariat et un assouplissement des conditions d'octroi de crédit. Au delà des dispositions ponctuelles à prendre, la Jeune Chambre Economique souhaite que soient organisés des Etats Généraux de la Jeunesse permettant de dégager les orientations d'un programme national de la jeunesse.

La dernière communication de la journée a été celle de l'Administration de l'Université du Bénin. Monsieur SEDDOH K. a fait une brève introduction rappelant que l'Université du Bénin vit à l'heure du pluralisme malgré les dérapages des derniers mois. Il a redéfini l'attitude qui doit être celle de l'Université, une instance neutre, indépendante à l'égard de tout parti ou association et a lancé un appel à toutes les composantes de la Conférence Nationale et surtout aux partis politiques pour qu'ils aident la jeunesse à se réconcilier avec elle-même. Il a enfin informé l'Assemblée des dossiers proposés par l'Université du Bénin pour la Conférence Nationale ; dossiers sur l'Education, l'Emploi, la Recherche Scientifique, les mutations politiques et l'Etat de Droit, etc.


Monsieur DOUGNA Kossi, Directeur de la Planification et de la Prospective à l'Université du Bénin a ensuite pris la parole pour un exposé sur les problèmes de l'emploi et du chômage. A cet effet, il a présenté l'évolution globale de l'emploi au Togo où on compte actuellement 327 000 personnes en quête d'emploi dont 50 000 à Lomé et 8 000 titulaires de diplôme de niveau supérieur. L'orateur a noté qu'il n'y a aucune véritable politique de relance de l'emploi. Il a en particulier fait remarquer que la Zone Franche ne peut constituer une solution à moyen terme et encore moins une solution pour les travailleurs les plus qualifiés.

Le troisième point de l'ordre du jour a été ensuite abordé : il s'agissait des divers. La première question traitée à ce titre à

été celle des mesures conservatoires à prendre. Après un bref débat, l'Assemblée a décidé de reporter cette question importante et d'en faire un point particulier de l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole a été ensuite donnée à Monsieur Hyppolite KOUEVI qui, en réponse à un communiqué du Ministre de la Justice, a demandé l'institution immédiate d'une Cour Spéciale de Justice à la disposition de laquelle il se mettait.

La séance a été levée à 22 heures 15 minutes.



Fait à Lomé, le 23 juillet 1991

Le Rapporteur,

Jean Yaovi DEGLI

www.cnstogo.com